

L'Avant Rue : disparition imminente ?

Ce lieu de création artistique et d'accueil en résidence, situé dans le 17^{ème} arrondissement de Paris et géré par la compagnie Friches Théâtre Urbain va peut-être devoir fermer, faute de financement.

Ce lieu est unique dans Paris, et dans la région Ile de France.

Cette friche industrielle de la fin du 19^{ème} siècle, sous une verrière Eiffel, est actuellement le seul lieu dédié aux Arts de la Rue, à Paris, à disposer d'une hauteur de 13m sous plafond et d'une halle de répétition de 200m², sonorisée, chauffée, modulable. C'est aussi un lieu précieux pour les Arts du Cirque et la création artistique dans le 17^{ème} arrondissement.

Nous sommes arrivés dans ce lieu en 1999, et par des travaux d'aménagement réalisés en 2001, nous en avons fait un outil destiné à la création artistique, un lieu de travail, une fabrique.

Nous y avons accueilli, depuis 10 ans, plus d'une centaine d'artistes et de compagnies de toutes disciplines.

Pour la plupart, ces compagnies ont travaillé avec nos partenaires locaux pour mener des actions culturelles, permettant aux publics de rencontrer les artistes.

Nous ouvrons nos portes aux colloques et réunions publiques professionnelles, aux stages, aux associations locales, aux journées du patrimoine ou aux nuits blanches.

Nous sommes adhérents des réseaux Actes-If et Trans Europe Halles, collaborant à la circulation des artistes et des œuvres, avec 20 lieux intermédiaires en région parisienne et avec 70 autres friches culturelles en Europe.

Nous voulons insérer l'artistique dans le quotidien. L'Avant Rue est une des créations de notre compagnie et nous sommes fiers d'être les initiateurs d'une mission que nous pensons de service public, dont l'Etat, la Région et la Ville sont les partenaires.

Mais la DRAC dénonce, cette année, le conventionnement de notre compagnie et propose de réduire son aide à des financements au projet, ponctuels, annuels et limités.

Le financement projet par projet ne peut pas permettre de gérer un lieu de résidence de façon pérenne.

Nos partenaires n'ont pas ré-évalué leurs aides depuis 12 ans, tandis que le SMIC et les loyers augmentaient de 150 %. Ainsi, les apports financiers dont nous bénéficions ne représenteront plus que 41% de ce qu'ils étaient en 2000, pour un projet qui n'a cessé de se développer.

Le nouvel équilibre budgétaire que la compagnie doit chercher, impose donc de nouveaux choix, de nouvelles priorités.

Il n'est pas question pour nous de saborder nos autres projets artistiques en cours.

Nous devons donc quitter l'Avant Rue si nous ne pouvons plus en supporter les charges. Les partenaires qui nous soutiennent en tant que "compagnie gérant un lieu" pourraient alors remettre en question leur soutien.

Finis le partage, finis les accueils de compagnies, finie l'Avant Rue !

Les Arts de la Rue,
les Arts du Cirque,
la ville de Paris,
le 17^{ème} arrondissement,
peuvent-ils abandonner ce lieu unique ?

Il est urgent que nos partenaires choisissent.

L'État se désengage de tous côtés et les collectivités locales, Régions, Départements et Villes, ne peuvent le remplacer partout où il fait défaut. ... Les petites structures culturelles disparaissent.

- fermeture pure et simple de l'Avant Rue, au 30 juin 2012.

La ville de Paris et la Région Ile de France qui soutiennent notre projet, n'envisagent aucune "rallonge" en 2012.

Jusqu'à présent, notre compagnie prenait sur ses fonds propres pour maintenir les résidences. Cela n'est plus possible.

Si aucune solution n'est trouvée, nous serons contraints de donner congé à notre propriétaire au 30 juin 2012, pour pouvoir rendre les clés au 31 décembre 2012.

- pérennisation du lieu et financement de son fonctionnement.

Le coût de fonctionnement de l'Avant Rue n'est qu'une goutte d'eau dans le financement de la politique culturelle en France. L'Avant Rue n'est pas un lieu de diffusion et n'a donc pas de billetterie, pas de bar, pas de ressources propres, mises à part quelques locations événementielles hypothétiques.

Avec des fonds supplémentaires suffisants, garantis par des conventions pluriannuelles, l'Avant Rue et la compagnie Friches Théâtre urbain qui le gère, pourront continuer à participer à la création des Arts de la Rue et du Cirque en Ile de France.